

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE

Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

SEANCE DU 09 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 février à 19h00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle communale de Coulonges sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents : C.de BALORRE - V MARQUES - M FLERCHINGER - J BRULARD - R RILLET - E GUILLIN - R DANIEL - R COLLETTE - T BEAUCHERON - F SIMON - B METAYER - P CHATELLIER - D DEROUAULT - R DENIS - J -D PHOTOPOULOS - C DESMORTIER - K BRINDLEY - D BOURBAN - Y LEVENEZ - H PROVOST OLIVIER - B DETROUSSEL - E LIGER - C JEHANNIN - J DENIS - S FOSSEY - V GIRARD - T CHOPIN - Y SAULE - D RATTIER - L BEAUDOIRE - F LEVESQUE - E GOUELLO - R HERBRETEAU

Absent excusé : - G. de LA FERTE - F RATTIER - F GHEWY - M. DROUET - A COTREL - P CAPRON - D GASNIER- G POTTIER - C BOHAIN

Absent représenté : B.LECONTE donne pouvoir à C. de BALORRE - R ADAMIEC représenté par B.RATTIER

M. BOURBAN Didier est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 34 Votants : 35 Abstention :0 Contre :0

Délibération n° 2021-0209-0-1
Autorisation donnée au 1^{er} Vice-président de signer la clause de revoyure du contrat de territoire 2017 avec la région Normandie et le Conseil Départemental de l'Orne

M le Président présente aux membres du Conseil l'actualisation de la convention partenariale d'engagement du contrat de territoire de la CC VHS avec la région Normandie et le Conseil départemental de l'Orne.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- Autorise M le 1^{er} Vice-président à signer la convention visée en objet.

Délibération n° 2021-0209-1-1
Vote des cotisations 2021

M. le Président propose de voter les cotisations suivantes au titre de l'année 2021 :

Articles 6281	Proposition 2021
CNAS	11 236.00 €
Fédération Française « Station Verte »	850.00 €
Association Française du Conseil AFFCRE	628.00 €
CCI Normandie	420.00 €
GIP du Pays d'Alençon	2 335.45 €
KIK	6 300.00 €
Mission locale	2 321.00 €
Ligue de l'enseignement (réseau générique)	602.00 €
Ingénierie 61	3 815.00 €
Association des Maires de l'Orne	302.10 €
Adil	339.28 €
Gites de France	440.00 €
Lutille	200.00 €
Parc naturel du Perche	20.00 €
Véloscénie	500.00 €
TOTAL	30 308.83 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de cotisations 2021 telle que présentée ci-dessus,
- PRECISE que les crédits sont inscrits en dépenses au budget primitif principal de la CC VHS 2021 n°600 00 article 6281.

Délibération n° 2021-0209-1-2
ZA des Pierres à Courtomer : choix des entreprises

- Vu la CAO en date du 26 janvier 2021,

M le Président présente aux membres du Conseil de communauté les offres les moins disantes :

No lot et intitulé	Montant HT	Nom de l'entreprise
Lot 1 voirie assainissement	173 436.15 €	TOFFOLUTTI
Lot 2 réseaux secs	45 918.60 €	Réseaux Environnement
Lot 3 espaces verts	7 394.50 €	Julien Legault

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VALIDE les offres moins disantes telles que présentées ci-dessus

AUTORISE M le Président ou 2^{ème} Vice-président en son absence à signer toutes pièces relatives à ce marché.

Délibération n° 2021-0209-1-3a
Maison des apprentis au Mêle sur Sarthe : choix des entreprises

- **Annule et remplace la délibération 2021-0209-1-3a,**

- Vu la CAO en date du 02 février 2021,

M le Président présente aux membres du Conseil de communauté les offres les moins disantes :

No lot et intitulé	Montant HT Marché de base	Montant HT option	Montant Marché de base et option	Nom de l'entreprise
Lot 1 Aménagement des extérieurs	47 764.00	5 980.00	53 744.00	SAS TRIFFAULT TP
Lot 2 désamiantage	7 657.00		7 657.00	SAN STAP
Lot 3 démolitions maçonnerie et ravalement	143 737.91		143 737.91	LEFEVRE SA
Lot 4 Charpente bardage et couverture	83 612.10		83 612.10	CATELIN
Lot 5 Menuiseries extérieures alu PVC	20 730.00		20 730.00	SARL SMA

Lot 6 Menuiseries intérieures	30 540.00		30 540.00	SARL SMA
Lot 7 Cloisons sèches faux-plafond et isolation	49 769.06		49 769.06	SARL MFI
Lot 8 Plomberie sanitaires et chauffage gaz	59 916.85	5 197.00	65 113.85	Elargie Vimoutiers
Lot 9 électricité et ventilation	72 600.24		72 600.24	EBI
Lot 10 Carrelage Faïence	54 899.71		54 899.71	Entreprise POTTIER et fils
Lot 11 Peinture et revêtement de sols souples	23103.80		23103.80	Peinture SAS M Gouin
Lot 12 Panneaux photovoltaïques	16 400.00		16 400.00	SARL SOLESENS
Lot 13 Mobiliers	Infructueux			
TOTAL			621 907.67	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité :

- VALIDE les offres moins disantes telles que présentées ci-dessus
- AUTORISE M le Président ou 2^{ème} Vice-président en son absence à signer toutes pièces relatives à ce marché

Délibération n° 2021-0209-1-4
Garantie d'emprunt pour la création d'un établissement d'accueil transitoire association « Les rives du lac » à Coulonges sur Sarthe

Le Président indique au Conseil que l'association « Les Rives du Lac » a sollicité la Communauté de Communes pour être caution, en vue de garantir l'octroi du concours bancaire suivant demandé auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie, aux conditions suivantes :

Objet : Construction d'un établissement d'accueil transitoire permettant s'assurer aux personnes fragilisées de recouvrer leur autonomie.

Montant : 220 000 EUR

Durée : 240 MOIS

Taux : 1,42%

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité

- AUTORISE la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe à cautionner les engagements de l'association « Les Rives du Lac » auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie à concurrence de 110 000.00 €.

Délibération n° 2021-0209-1-5
Avenant n°2 au marché signé avec API restauration pour le RPI 28

- Vu la CAO en date du 02 février 2021

M le Président expose au Conseil la nécessité de prévoir un avenant n°2 avec la société API RESTAURATION pour l'école de Sainte Scolasse pour que le pain soit retiré du marché initial.

Le montant de l'avenant représente une baisse de 4.6% soit un prix unitaire de 2.26 € HT (-0.11€ par repas élémentaire et 2.39 € HT pour les repas adultes).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition d'avenant telle que présentée ci -dessus

AUTORISE M le Président ou le 2^{ème} Vice-président à signer toutes pièces relatives à cet avenant

Délibération n° 2021-0209-1-6
Avenant n°1 avec l'entreprise SMA et plus-value n°1 avec l'entreprise SCF pour la création d'un équipement sportif à Courtomer

- Vu la CAO en date du 02 février 2021

M le Président expose au Conseil la nécessité de prévoir avec les sociétés :

- SMA : avenant n° 1
- SCF : plus-value n°1

Dans le cadre de la mise en place sur ce bâtiment d'un contrôle d'accès sur la porte d'entrée

Pour l'entreprise SMA : le montant de l'avenant s'élève à 1860.00 € HT soit une augmentation de 8.58% ce qui porte le montant du marché à 23 525.00 € HT au lieu de 21 665.00 € HT.

Pour l'entreprise SCF : le montant de l'avenant s'élève à 602.35 € HT soit une augmentation de 2.84 % ce qui porte le montant du marché à 21 155.73 € HT au lieu de 21 758.08 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition d'avenant telle que présentée ci -dessus,
- VALIDE la proposition de plus-value telle que présentée ci -dessus,
- AUTORISE M le Président ou le 2^{ème} Vice-président à signer toutes pièces relatives à ces modifications.

Délibération n° 2021-0209-1-7a
Projet intercommunale de revitalisation cœur de bourg – phase opérationnelle : demande de financement auprès du Conseil Départemental

Annule et remplace la délibération n°2021-0209-1-7,

M le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le projet intercommunal de revitalisation de cœur de bourg pour le territoire de la CC VHS.

Le projet se détermine comme suit :

Maitre d'ouvrage	Montant HT de l'opération	Subvention sollicitée
Commune le Mêle sur Sarthe	338 312,50 €	500 000.00 €
Commune de St Julien sur Sarthe	157 500,00 €	
CC VHS	2 998 000,00 €	
Montant total des opérations	3 493 812,50 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement du projet visé en objet,
- SOLLICITE au meilleur taux le financement du Conseil Départemental de l'Orne dans le cadre de cette opération.

Délibération n° 2021-0209-1-8
Plan de financement création d'un nouveau quartier en Pays Mélois

M. le 1^{er} Vice-président chargé des finances présente aux membres du Conseil de Communauté le plan de financement pour l'opération visée en objet :

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

DEPENSES	HT		TTC
Acquisition	370 000,00 €		444 000,00 €
Frais et taxes	38 000,00 €		45 600,00 €
Travaux partie maison des services	1 035 000,00 €		1 242 000,00 €
Travaux partie démolition	365 000,00 €		438 000,00 €
Honoraires architecte	112 000,00 €		134 400,00 €
Frais annexes	38 000,00 €		45 600,00 €
TOTAL DEPENSES	1 958 000,00 €		2 349 600,00 €
RECETTES		%	TTC
DETR	979 000,00 €	50,00%	979 000,00 €
Dossier ADEME	222 258,93 €	11,35%	222 258,93 €
Dossier France relance	365 167,00 €	18,65%	365 167,00 €
FCTVA			385 428,38 €
SOLDE CC VHS (emprunt)	391 574,07 €	20%	397 745,69 €
TOTAL RECETTES	1 958 000,00 €		2 349 600,00 €

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financements tels que présentés ci-dessus,
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes sont inscrits au BP 2021.

Délibération n° 2021-0209-1-9
Plan de financement : demande de DSIL pour le projet de mise aux normes et rénovation énergétique de l'école des Monts d'Amain à Courtomer

M le Président présente aux membres du conseil le plan de financement du projet visé en objet :

Mise aux normes et rénovation énergétique du bâtiment de l'école des Monts d'Amain à Courtomer			
DEPENSES	HT		TTC
Travaux	355 000,00 €		426 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	28 400,00 €		34 080,00 €
Divers	31 600,00 €		37 920,00 €
TOTAL DEPENSES	415 000,00 €		498 000,00 €
RECETTES		%	TTC
DSIL	207 500,00 €	50,00%	207 500,00 €
FCTVA			81 691,92 €
SOLDE CC VHS (emprunt)	207 500,00 €	50,00%	208 808,08 €
TOTAL RECETTES	415 000,00 €		498 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les subventions auprès des financeurs,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal en dépenses et en recettes à l'opération n° 0049.

Délibération n° 2021-0209-1-10
DM N°2-2021 Budget Principal 600 00 Achat 2 Bivouacs Camping

Vu le Budget Primitif 2021 adopté le 16/12/2020,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 2 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	1000001	2188-1000001	-6 273,04 €	
Investissement	1000004	2188-1000004	6 504,00 €	
Investissement	1000004	2184-1000004	1 000,00 €	
Investissement	10	10222		1 230,96 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section d'investissement à 1 230,96€.

Délibération n° 2021-0209-2-1
Création d'un poste occasionnel à temps non complet de 5.32h hebdomadaires annualisée (service scolaire)

M le Président expose au Conseil la nécessité de créer un poste occasionnel à temps non complet de 5.32h hebdomadaires annualisés à compter du 10/02/2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité

- DECIDE la création d'un poste occasionnel à temps non complet de 5.32h hebdomadaires à compter du 10 février 2021 au service scolaire,
- AUTORISE Monsieur le Président ou les Vice-présidents en son absence à signer toute pièce relative à cette affaire.

Délibération n° 2021-0209-2-2
Création d'un poste PEC (20h00) et d'un poste d'adjoint technique occasionnel (7h30) au services techniques / vie associative à compter du 1^{er} mars 2021

Monsieur le Président fait savoir qu'il y a lieu de créer un poste en contrat aidé pour les services techniques.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste CAE/CUI pour 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2021 au service technique,
- DECIDE la création d'un poste occasionnel d'adjoint technique à temps non complet à raison de 7 h 30 hebdomadaires pour faire pour à un besoin occasionnel (article 3.1) à compter du 1^{er} mars 2021,
- AUTORISE Monsieur le Président ou les Vice-présidents en son absence à signer toute pièce relative à cette affaire.

Délibération n° 2021-0209-2-3
Autorisation donnée au 2^{ème} Vice-président de signer une convention avec le SDIS pour l'entretien des espaces verts du site du Mêle sur Sarthe

M le Président propose aux membres du Conseil de signer une convention avec le SDIS de l'Orne pour la gestion des espaces verts de la caserne du Mêle sur Sarthe.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- AUTORISE M le 2^{ème} Vice-président à signer la convention visée en objet

Délibération n° 2021-0209-4-1
Autorisation donnée au Président de signer la convention de collecte séparée des DEEE

M le Président présente aux membres du conseil de Communauté la convention visée en objet.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté à l'unanimité :

- AUTORISE M le Président ou le 4^{ème} Vice-président en son absence à signer la convention visée en objet et toutes pièces s'y rapportant

Délibération n° 2021-0209-4-2
Autorisation donnée au Président de lancer l'appel d'offres pour le marché de services « Gestion des déchets ménagers sur le territoire de la CC VHS : collecte et traitement » 2022-2027

Vu le code de la commande publique

M de Balorre, Président précise que la CC VHS doit lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché de services « Gestion des déchets ménagers sur le territoire de la CC VHS : collecte et traitement » 2022-2027.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- DONNE POUVOIR au M le Président pour lancer l'appel d'offres pour le marché visé en objet.

Délibération n° 2021-0209-5-1
Autorisation donnée au Président de signer un avenant n°3 pour la réalisation d'une étude du patrimoine et d'un schéma directeur Eau potable et assainissement

M le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le motif de l'avenant.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE l'avenant n°3,
- AUTORISE M le Président à signer cet avenant.

Délibération n° 2021-0209-7-1a
Vente des ateliers des services techniques rue des entreprises 61170 Coulonges sur Sarthe à l'entreprise SCI OLISOF

- **Annule et remplace la délibération n°2021-0209-7-1,**
- Vu l'avis du service des domaines en date du 06 janvier 2021,

M le Président propose de vendre à la SCI OLISOF au prix de 82 800 € net vendeur les bâtiments situés sur la parcelle AA 203 rue des entreprises- ZI de Coulonges sur Sarthe 61170.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de M le Président
- DESIGNER l'étude de Maître Lainé pour la cession de ladite propriété
- AUTORISE M le 1^{er} Vice-président à signer l'acte correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.